



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
Canada Place/Place du Canada
10th Floor/5e étage
9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper
Edmonton
Alberta
T5J 4C3
Bid Fax: (780) 497-3510

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Aerosol Monitor	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7702-206206/A	Date 2019-12-05
Client Reference No. - N° de référence du client W7702-206206	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-206-11748	
File No. - N° de dossier EDM-9-42103 (206)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-01-17	Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Brent Peters	Buyer Id - Id de l'acheteur edm206
Telephone No. - N° de téléphone (780) 235-8279 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG 560, RECEIVING 560 MOUNT SORRELL ROAD RALSTON Alberta T0J2N0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Canada Place/Place du Canada
10th Floor/5e étage
9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper
Edmonton
Alberta
T5J 4C3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

**DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)
PROTOTYPE DE CAPTEUR DE SURVEILLANCE DES AÉROSOLS FABRIQUÉ SUR MESURE
POUR RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT POUR LA DÉFENSE CANADA, RALSTON (ALBERTA)**

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 BESOIN.....	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES.....	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - NOTE COMBINÉE LA PLUS HAUTE SUR LE PLAN DU MÉRITE TECHNIQUE ET DU PRIX	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ...	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 BESOIN.....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	8
6.5 RESPONSABLES	8
6.6 PAIEMENT	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	9
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
6.9 LOIS APPLICABLES.....	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	10
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	10
ANNEXE A	11
BESOIN	11
ANNEXE B	14
BASE D'ÉVALUATION/DE PAIEMENT	14
ANNEXE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	19
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	19

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2019-03-04), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postal pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations
Section IV : Renseignements supplémentaires (s'il y a lieu)

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 exemplaire papier)
Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)
Section III : Attestations (1 exemplaire papier)
Section IV : Renseignements supplémentaires (s'il y a lieu)

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Base d'évaluation / de paiement l'annexe B.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont

acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le non-respect de l'un des critères obligatoires suivants à la clôture de la demande de soumissions rendra votre soumission non conforme et ne sera plus prise en considération.

- a) Respect des termes et conditions contenus dans ce document.
- b) Fourniture de prix fermes pour toute des articles spécifiés à l'Annexe B.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix - soumission

4.2 Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le minimum de points requis par section pour des critères d'évaluation techniques cotés qui sont sujet à la notation. La notation est réalisée sur une échelle de 36 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 30 % sera accordée au prix.

4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70 %.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000 \$ (45).

Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70 %) et du prix (30 %)				
		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 70 = 59,63$	$89/135 \times 70 = 46,15$	$92/135 \times 70 = 47,70$
	Note pour le prix	$45/55 \times 30 = 24,55$	$45/50 \times 30 = 27,00$	$45/45 \times 30 = 30,00$
Note combinée		84,18	73,15	77,70
Note globale		1^{er}	3^e	2^e

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date d'attribution du contrat jusqu'à l'acceptation finale de tous les produits livrables, y compris la période de garantie, la date la plus tardive étant retenue.

6.4.2 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard le 2019-03-26.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Brent Peters
Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements, Région de l'Ouest
Place du Canada, 10^e étage
1000-9700 avenue Jasper
Edmonton, AB T5J 4C3
Téléphone : 780-235-8279
Télécopieur : 780-497-3510
Courriel : Brent.Peters@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : **(sera inséré lors de l'attribution du contrat)**

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (devrait être complété par le soumissionnaire)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) : _____

6.6 Paiement**6.6.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____\$. (à compléter à l'attribution du contrat) Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du Guide des CCUA

H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement).

6.6.4 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois. (**à remplir par le soumissionnaire uniquement si elle demande une juridiction canadienne autre que l'Alberta**)

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales : biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____, clarifiée le _____ (s'il y a lieu), ou modifiée le _____ (s'il y a lieu).

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

[G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

ANNEXE A BESOIN

1. TITRE

ACQUISITION D'UN PROTOTYPE DE CAPTEUR DE SURVEILLANCE DES AÉROSOLS FABRIQUÉ SUR MESURE

2. CONTEXTE

La majorité des contre-mesures en service actuelles des Forces armées canadiennes (FAC) contre les agents chimiques sont destinées à assurer une protection contre les composés volatils. Les respirateurs et les combinaisons de protection font appel au charbon actif pour absorber les agents toxiques volatils. Toutefois, les dangers associés aux aérosols soulèvent de nouveaux défis, notamment les produits chimiques moins volatils, qui peuvent présenter un risque pour la santé lorsqu'ils sont libérés sous forme d'aérosol.

Recherche et développement pour la défense Canada - Suffield (RDDC Suffield) a mis au point un modèle humain 3D pour prévoir la capacité de protection contre les aérosols des vêtements militaires de protection contre les agents chimiques, biologiques et radiologiques (CBR). Cependant, aucun essai expérimental n'a encore été mené pour vérifier la capacité de prévision de ce modèle. Des appareils et du matériel d'essai seront acquis et conçus en vue de recueillir des données expérimentales qui pourront ensuite être entrées comme paramètres dans le modèle.

L'un des appareils d'essai à concevoir consistera en une plateforme d'essai sous forme de mannequin dotée de capteurs de surveillance des aérosols fabriqués sur mesure et intégrés au mannequin, servant à prélever des échantillons à la surface et à divers endroits sur le corps. Le mannequin portera divers vêtements CBR dont la protection contre divers aérosols sera évaluée. Les capteurs mesureront la concentration et la taille des particules d'aérosol qui ont pénétré dans les vêtements. Le présent marché vise à acquérir un prototype de capteur doté des fonctions suivantes :

- a. Mesure en temps réel de la pénétration et de la taille des particules d'aérosol à l'aide d'une technologie optique capable de compter les particules d'une vaste gamme de tailles.
- b. Mesure à un faible débit d'échantillonnage.
- c. Modèle petit et compact qui sera intégré au mannequin, à différents endroits sur le corps, et servant à prélever des échantillons à la surface du mannequin.
- d. Transmission sans fil des données.
- e. Commande de multiples capteurs à partir d'une seule application d'interface utilisateur.
- f. Filtrage de l'air d'échappement pour la recirculation.
- g. Pompe d'échantillonnage automatisée pour éviter d'avoir continuellement à étalonner la pompe manuellement et garantir des mesures précises en présence de forts vents.

3. SIGLES

AT	Autorité technique
CAN	Canadien/Canada
EDB	Énoncé des besoins
ISO	Organisation internationale de normalisation
PSL	Latex au polystyrène
RDDC	Recherche et développement pour la défense Canada

4. DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES APPLICABLES

Aucun

5. BESOINS

5.1 Prototypage de capteur de surveillance des aérosols

Spécifications – Conformément aux spécifications techniques minimales obligatoires ci-dessous :

5.1.1	Capteur optique des particules
5.1.2	Dimensions maximales de l'instrument : 90 mm x 85 mm x 45 mm; Ouverture des ports d'entrée et de sortie positionnée perpendiculaire à la surface planeaire de 90 mm x 85 mm
5.1.3	Filtrage de l'air d'échappement pour la recirculation
5.1.4	La hauteur des ports d'entrée et de sortie doit être au maximum de 2 cm au-dessus de la surface planeaire. Le port d'entrée doit être de forme conique et doit pouvoir recevoir un raccord cannelé. Le port de sortie doit être un tube comportant un raccord cannelé à son extrémité.
5.1.5	Technologie Bluetooth® et câble USB
5.1.6	Technologie Bluetooth® permettant de brancher en même temps au moins cinq unités au logiciel d'application d'interface utilisateur.
5.1.7	Poids inférieur à 700 g
5.1.8	Mesure de billes de latex au polystyrène (PSL) ayant un diamètre de particules équivalent, allant de 0,5 µm à 5 µm
5.1.9	Capable de mesurer au moins 30 catégories de taille de particules.
5.1.10	Câble d'alimentation en courant continu
5.1.11	Pompe d'échantillonnage automatisée ayant un débit de tirage continu allant jusqu'à 550 mL/min
5.1.12	Capable de mesurer au moins 150 x 106 particules/m ³ avec de la poussière Arizona Road Dust
5.1.13	Le nombre de particules dans chaque catégorie de taille est étalonné conformément à la norme ISO 12103-1, A1 (Ultra Fine Arizona Road Dust).
5.1.14	Paramètres de fonctionnement environnementaux : température : de 5 °C à 35 °C; humidité relative : entre 15 % et 70 % jusqu'à 30 °C
5.1.15	Capable de mesurer une concentration massique d'au moins 4 mg/m ³
5.1.16	L'interface utilisateur graphique peut afficher un graphique à barres regroupant au moins 15 catégories de taille de particules

5.2 Accessoires

L'entrepreneur doit fournir les accessoires suivants pour l'exigence 5.1:

5.2.1	Câble USB
5.2.2	Câble d'alimentation en courant continu et adaptateur

6. PRODUITS LIVRABLES

N°	Description	Qté.
6.1	Prototype de capteur de surveillance des aérosols fabriqué sur mesure décrit en 5.1	1 chacun
6.2	Câble d'alimentation et de transmission des données décrit en 5.2	1 ensemble

7. DATE DE LIVRAISON

Tous les produits livrables doivent être reçus au point de livraison au plus tard le 2020-03-26.

8. LANGUE DE TRAVAIL

Anglais.

9. LIEU DE LIVRAISON

Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherches de Suffield
560, chemin Mount Sorrell
Bâtiment 560 (réception)
Ralston (Alberta) T0J 2N0

10. DÉPLACEMENT

L'entrepreneur n'a pas à se déplacer.

11. RÉUNIONS

Non requis.

12. MATÉRIEL FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (MFG)

Aucun.

13. ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)

Aucun.

14. CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES

Aucune.

15. SÉCURITÉ

Tous les travaux sont non classifiés. L'entrepreneur n'aura pas accès à des renseignements classifiés.

16. TITRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

N'est pas applicable

17. MARCHANDISES CONTRÔLÉES

N'est pas applicable

ANNEXE B BASE D'ÉVALUATION/DE PAIEMENT

Base d'évaluation :

A. Tableau de conformité – spécifications de rendement obligatoires minimales

Une liste complète des spécifications obligatoires minimales de rendement figure dans le « Tableau de conformité » ci-dessous. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement que toutes les spécifications obligatoires sont respectées.

1. Les soumissionnaires doivent démontrer la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
2. Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer dans quelle mesure ils respectent chaque spécification fonctionnelle en consignait cette information dans la colonne Spécification de rendement offerte du Tableau de conformité.
3. Les documents techniques justificatifs, notamment fiches signalétiques, brochures techniques, photographies ou illustrations, doivent accompagner la soumission à la clôture des soumissions, et chacune des spécifications de rendement figurant dans le Tableau de conformité doit renvoyer à la section des documents où la conformité est établie. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs donnent les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.
4. Si les documents justificatifs susmentionnés ne pas sont fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de l'avis. S'il ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable et rejetée d'emblée.
5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, comme le précise la demande de propositions (DDP).
6. À défaut de satisfaire à chacune des spécifications de rendement obligatoires, une soumission sera jugée irrecevable et sera rejetée.

À remplir par le soumissionnaire :

N° de spec. de l'Annexe A	En conformité? (O ou N)	Référence de la documentation technique (inclure le numéro de page de la soumission où se trouvent les informations justificatives) et / ou fournir une description.
5.1 Prototype de capteur de surveillance des aérosols		
5.1.1	_____	
5.1.2	_____	
5.1.3	_____	
5.1.4	_____	

5.1.5	_____	
5.1.6	_____	
5.1.7	_____	
5.1.8	_____	
5.1.9	_____	
5.1.10	_____	
5.1.11	_____	
5.1.12	_____	
5.1.13	_____	
5.1.14	_____	
5.1.15	_____	
5.1.16	_____	
5.2 Accessoires		
5.2.1	_____	
5.2.2	_____	

B. Critères d'évaluation cotés (à remplir par l'évaluateur)

B1. Propriétés physiques de l'instrument

Point n°	Spécification de rendement cotée	3 points (maximum)	2 points	1 point	Note
1	Dimensions de l'instrument	Dimensions de l'instrument : (<80 mm) x (<75 mm) x (<35 mm)	Dimensions de l'instrument : (entre 80 et 84 mm) x (entre 75 et 79 mm) x (entre 35 et 39 mm)	Dimensions de l'instrument : Entre 85 et 89 mm x entre 80 et 84 mm x entre 40 et 44 mm	

2	Conception des ports d'entrée et de sortie	La hauteur des ports d'entrée et de sortie se situe à moins de 1 cm au-dessus de la surface planeaire.	La hauteur des ports d'entrée et de sortie se situe entre 1 et 1,4 cm (inclusivement) au-dessus de la surface planeaire.	La hauteur des ports d'entrée et de sortie se situe entre 1,5 et 1,9 cm (inclusivement) au-dessus de la surface planeaire.	
3	Poids	Moins de 500 g	Entre 500 et 599 g (inclusif)	Entre 600 et 699 g (inclusif)	
Nombre total de points B1 (au moins 2 points requis)					

B2. Propriétés de fonctionnement de l'instrument

Point n°	Spécification de rendement cotée	3 points (maximum)	2 points	1 point	Note
4	Pompe d'échantillonnage	Une pompe d'échantillonnage automatisée ayant un débit de tirage continu inférieur à 350 mL/min	Une pompe d'échantillonnage automatisée ayant un débit de tirage continu entre 350 et 449 mL/min (inclusivement)	Une pompe d'échantillonnage automatisée ayant un débit de tirage continu entre 450 et 549 mL/min (inclusivement)	
5	Humidité relative	Entre 10 % et 79 % jusqu'à 30° C	Entre 15 % et 79 % jusqu'à 30° C	Entre 15 % et 75 % jusqu'à 30° C	
6	Température	Entre 1 °C et 45 °C	Entre 5 °C et 45 °C	Entre 5 °C et 40 °C	
Nombre total de points B2 (au moins 2 points requis)					

B3. Propriétés de détection et de mesure des aérosols

Point n°	Spécification de rendement cotée	3 points (maximum)	2 points	1 point	Note
7	Plage et catégories de taille des particules	Mesure de billes de latex au polystyrène (PSL) ayant un diamètre de particules équivalent, allant de 0,3 µm à 8 µm	Mesure de billes de latex au polystyrène (PSL) ayant un diamètre de particules équivalent, allant de 0,4 µm à 8 µm	Mesure de billes de latex au polystyrène (PSL) ayant un diamètre de particules équivalent, allant de 0,5 µm à 8 µm	
8	Catégories de taille des particules	Capable de mesurer plus de 100 catégories de taille de particules	Capable de mesurer entre 50 et 100 (inclusivement) catégories de taille de particules	Capable de mesurer entre 31 et 50 (inclusivement) catégories de taille de particules	

9	Vitesse de dénombrement des particules	Capable de mesurer au moins 500 x 106 particules/m ³ avec de la poussière Arizona Road Dust	Capable de mesurer au moins 400 x 106 particules/m ³ avec de la poussière Arizona Road Dust	Capable de mesurer au moins 200 x 106 particules/m ³ avec de la poussière Arizona Road Dust	
10	Concentration massique mesurable maximale	Capable de mesurer une concentration massique d'au moins 10 mg/m ³	Capable de mesurer une concentration massique d'au moins 8 mg/m ³	Capable de mesurer une concentration massique d'au moins 5 mg/m ³	
Nombre total de points B3 (au moins 3 points requis)					

B4. Propriétés de commande et d'affichage offertes à l'utilisateur

Point n°	Spécification de rendement cotée	3 points (maximum)	2 points	1 point	Note
11	Capacité de commander plusieurs unités	Technologie Bluetooth conçue pour brancher plus de dix unités au logiciel d'interface utilisateur en même temps	Technologie Bluetooth conçue pour brancher jusqu'à dix unités au logiciel d'interface utilisateur en même temps	Technologie Bluetooth conçue pour brancher jusqu'à six unités au logiciel d'interface utilisateur en même temps	
12	Affichage graphique	L'interface utilisateur graphique peut afficher un graphique à barres regroupant au moins 24 catégories de taille de particules	L'interface utilisateur graphique peut afficher un graphique à barres regroupant au moins 20 catégories de taille de particules	L'interface utilisateur graphique peut afficher un graphique à barres regroupant au moins 17 catégories de taille de particules	
Nombre total de points B4 (au moins 1 point requis)					

Base de paiement :

1. Les prix fermes sont en dollars canadiens, excluent les taxes applicables, sont à destination franco bord (FAB) et comprennent tous les frais, le cas échéant (les frais de livraison, les frais de déchargement, les frais supplémentaires pour le carburant, les droits de douane et les frais de courtage).
2. Les taxes applicables seront indiquées sur une ligne distincte sur les factures subséquentes.
3. Toutes les lignes du tableau doivent être remplies pour que la soumission soit jugée recevable. Si une ligne n'est pas remplie, une note de zéro sera accordée pour les besoins de l'évaluation.

À remplir par le soumissionnaire :

Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1.	Prototype de capteur de surveillance des aérosols fabriqué sur mesure décrit à l'annexe A	1 chacun	_____ \$	_____ \$
2.	Câble d'alimentation et de transmission des données décrit à l'annexe A	1 ensemble	_____ \$	_____ \$
PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION (sans taxes)				_____ \$

Marque et modèle offerts : _____

ANNEXE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE
(Le soumissionnaire doit remplir si applicable)

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- () Carte d'achat VISA ;
- () Carte d'achat MasterCard ;
- () Dépôt direct (national et international) ;
- () Échange de données informatisées (EDI) ;
- () Virement télégraphique (international seulement).